NOS CONTES

FEU SUR PHÉBÉ

— Ben, je t' les avance... quarante sous... les v'là, Nicolas... J' te les r'tiendrai sur ta semaine... Et la petite ?

— Merci, M'sieur Jaton... La p'tite va pas fort cet automne... All' a encore maigri... y en a plus !... Et la nuit ell' transpire !... Et elle tousse, elle tousse !

— Tout comme sa mère, mon pauv' gas... L' médecin, quoi qu'y dit ?...

— Qu'a pourrait s' maintenir... Y veut qu'a prenne beaucoup d' jaunes d'œuf Mais les poules ne pondent pas pour l'heure... J' les paye vingt sous à l'épicier pour qu'y soient frais... Et j' gagne un franc cinquante à votre vigne...

M. Jaton, le maire du village qui au loin, sur le profond crépuscule rose se serrait familièrement autour de la petite église, redouta d'être contraint par plus d'apitoiement à une nouvelle avance.

— Allons, bonsoir, Nicolas !

— Bonsoir, M'sieu Jaton, merci !

Et bêche sur l'épaule, il s'enfonça dans le sentier qui longeait le bois. Ses sabots écrasaient l'amas craquant et rougeâtre des feuilles mortes. C'était l'heure où les braises du couchant s'assombrissent, où la forêt se fonce, se simplifie, se mue en

— En peloton, tous feu sur la lune !...

masse indécise et immobile, mais découpe encore avec netteté ses sommets de branchages sur le ciel gris. Une claire-voie colossale de peupliers barrait, là-bas la plaine blanche de brume, mûre pour l'autre blancheur de la lune imminente.

Pour Nicolas, les cuivres jaunes et rouges de l'automne lui disaient seulement la saison où sa femme — si gentille, si douce ! — interrompit une suprême toux sanglante, pour toujours !

Et maintenant c'est la petite, c'est Zezette...

Et ses bras violents d'ouvrier ne la peuvent défendre contre les invisibles destructeurs. Ah ! la pauvre gosse ! de l'épouvante vague agrandit ses yeux tristes, pince son petit nez de chien ; la peau jaunâtre se colle sur l'ossature exactement révélée de son visage... Douze ans !... Des larmes perlouillaient pour la vue paternelle le chemin, le crépuscule et le bois — le bois roux comme un chignon de fille...

Au loin des détonations retentissent Quoi donc ? Ah ! oui ! La première battue en forêt de l'année... la chasse des Parisiens. Cet été, sans permis, par une bleuâtre aurore, il a tué un lièvre... Zézette en mangea pendant quatre jours

Dire qu'avec de la bonne nourriture elle vivrait ! D'après le médecin, chaque jour deux bons repas et, entre, six jaunes d'œuf, ça suffirait.

Quand on gagne cinquante sous, malheur !...

Plus le chemin sylvestre défilait à contre-sens de son pas de paysan et plus l'anxiété oppressait le pauvre père. Comment la trouverait-il ?... Oh ! douloureusement souriante, dissimulatrice, un « Ça va mieux, pa ! » sur ses lèvres, ses lèvres grisâtres en lutte, pour ne se crisper point, avec la brûlure de la poitrine.. Combien encore de ces accueils-là ?...

Les enfants qui se portent bien, qui ne doivent pas mourir, de la haine lui est venue pour eux. L'autre jour il regarda deux grosses fillettes rougeaudes, de l'âge de Zezette, si furieusement qu'elles s'enfuirent.

Sa petite ! Elle semblait jadis une enfant de bourgeois, avec sa délicatesse de traits, de teint, de manières. Aujourd'hui, qu'il la voudrait donc pareille à une gardeuse d'oies !... Et dire qu'avec un père riche elle mangerait ce qu'il faut, elle passerait l'hiver là où il n'y a pas d'hiver, elle vivrait !

Parce que tres pauvre, il devra bientôt répartir les petites affaires de Zezette entre ses cousines... Oui, sa jupe écossaise qu'elle aime tant, son mouchoir brodé de première communion, ses cahiers bien tenus, ses livres où elle apprenait si bien !...

Que deviendra-t-il ensuite ?

Une rumeur de voix, de rires, de pas nombreux se rapprochait sous bois. Et il vit sortir du fourré et venir à sa rencontre une vingtaine de rabatteurs en blouses blanches numerotées de rouge, des gentlemen guêtrés de fauve et portant des fusils, et deux dames coquettement chasseresses. Ivre d'air, lasse exquisement, la bande citadine regagnait le break en station devant la maison du garde. Tous regrettaient à voix haute l'apparition hâtive du soir...

Soudain, de sa main gantée, un chasseur désigna le vol clignotant de quelques chauves-souris :

— Claire !... Anna !... voilà encore du gibier !

Et, tout le monde arrêté, les deux dames se mirent à fusiller les bestioles crépusculaires, sans succès d'ailleurs. Leurs amis s'esclaffaient :

— Claire, celle-là, à gauche... Oh ! manquée !...

— Bravo, Anna !... Mais si, je vous assure qu'elle y est !...

Excitées, les deux maladroites chargeaient, épaulaient, tiraient sans relâche. Chaque coup, dans la nuit tombante, produisait peu de fumée et un long jet de feu.

Nicolas, rasé contre la lisière par crainte du plomb, pensait aux vingt-quatre sous que coûte chaque cartouche.

Oh ! il n'était pas un révolté ! Que les riches dépensent pour tuer un lièvre, du faisan, il trouvait cela tout naturel même quand des petites poitrinaires n'ont pas de quoi se suralimenter. Mais pour des chauves-souris ! Chaque détonation gaspillait de la nourriture fortifiante.

Des larmes lourdes roulaient sur les joues de l'ouvrier. Sa petite Zezette !...

Or, sur la campagne complétement obscure, où le miroir de la mare, là-bas, s'éteignait, où les fenêtres de la ferme éclairées soudain, révélaient la nuit, une nappe immense de lumière lunaire s'étendit doucement. Le croissant du soir surgissait à l'horizon.

Un chasseur obèse, à bonne face brutale et barbue de sélène cria :

— En peloton, tous, feu sur la lune !... Ça y est-il ?...

— Oui !... oui !...

— Attendez qu'on soit prêt.

Aux rires pesants des rabatteurs le groupe s'immobilisa, fusils braqués sur le céleste bonbon jaune.

— Une, deux, trois... feu !

Un tonnerre éclata autour des flammes rouges perçant la pénombre.

— Eh bien, tu ne tombes pas, ma vieille ? interrogea une voix enfantine de femme.

Derrière, un râle furieux répondit. L'ouvrier, la figure tordue de chagrin, ruisselante de larmes, s'avançait vers les chasseurs en hurlant : « Tas de canailles !... Crapules... Salauds !... »

Mais sa voix s'étranglait ; on le comprit surtout à ses gestes. Un instant de stupéfaction plana. Et un garde, colossal sous le képi brodé d'argent barra le chemin du désespéré :

— Ben quoi, Nicolas... c'est-y qu' t'es saoûl ?... Fous le camp !

Nicolas n'entendit point et tout le monde défila devant lui, en s'écartant comme il continuait à balbutier des choses terribles.

La bande des chasseurs, ensuite, tenta de plaisanter sans y parvenir. On n'avait rien compris de cette apparition. Mais chacun gardait sur sa nuque comme l'empreinte d'une main froide. Que voulait donc cet homme ?... Ni dans le break galopant par la campagne, ensevelie dans un sommeil coléreux d'hiver, ni dans le train, la gaieté ne renaquit.

J. JOSEPH-RENAUD.

La pollution des Eaux du canal de Bourbourg

L'administration préfectorale a ouvert une enquête

Nous avons signalé à différentes reprises combien parfois les canaux étaient pollués dans différents endroits et comment le Parquet de **Dunkerque** avait été saisi de plaintes, les gendarmeries de **Bourbourg, de Watten et de Gravelines** ouvrant de leur côté de vigoureuses enquêtes.

L'administration préfectorale, de son côté, n'est pas restée inactive et M. A. Papinot, sous-préfet, a tenu à faire une enquête sur place, c'est-à-dire dans la région de Bourbourg. Il faut dire que les laboratoires de l'Institut Pasteur furent appelés à analyser les eaux prélevées, qui furent reconnues impropres et nuisibles à la consommation.

M. Papinot est donc parti hier matin vers la dite région en compagnie de MM. Gilberton, professeur à la Faculté de médecine de Lille et inspecteur adjoint des établissements classés ; Filnois, ingénieur du Service maritime ; le docteur Neuville, vétérinaire départemental adjoint et V. Letellier, ingénieur de l'arrondissement, membres de la commission sanitaire.

D'intéressantes constatations ont été faites et de nombreuses personnes furent interrogées.

Afin que soient établies les responsabilités, M. Gilberton est resté dans la région, où il poursuit son enquête.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

UNE IMPORTANTE RÉUNION DES PLANTEURS DE BETTERAVES A BERGUES

La Commission Interdépartementale Betteravière du Nord et du Pas-de-Calais, devant le mécontentement et les protestations des Planteurs de betteraves de la région, concernant la façon dont les réceptions de betteraves sont effectuées, a organisé le 29 Octobre à Bergues une importante réunion, où plus de 350 planteurs de betteraves ont voté à l'unanimité la résolution suivante :

« 350 Planteurs de betteraves de la région de Bergues, émus par la façon dont se font les réceptions de betteraves, les retards préjudiciables à leurs intérêts apportés dans les réceptions, la façon tendancieuse dont certains Fabricants tentent d'expliquer ces retards, en réalité voulus par eux-mêmes, en essayant d'en rejeter la cause dans l'application du nouveau décret sur les réceptions, affirment leur entière confiance dans la Commission Interdépartementale Betteravière du Nord et du Pas-de-Calais, et chargent cette Commission de prendre toutes mesures nécessaires auprès des Fabricants et au besoin auprès des Pouvoirs publics pour :

1° — « Obtenir que toutes les modalités sans exception du nouveau décret soient rigoureusement appliquées dans les réceptions.

2° — « Que partout où cela est nécessaire un plan des réceptions soit établi, afin que si les fabricants sont obligés de ralentir les réceptions en raison de l'importance de la récolte et de l'embouteillage qui en résulte, ce ralentissement ait lieu par un échelonnement rationnel des réceptions.

3° — « Que cet échelonnement soit établi à l'avance par accord entre les Fabricants et les Planteurs de chaque région.

4° — « Que de toute façon la cadence des réceptions ait lieu de façon telle que la totalité des réceptions soit terminée à la même époque que pour les dernières campagnes ».

AUX PLANTEURS DE TABAC

On nous communique : « Lors de la dernière session du Conseil général, l'actif représentant de l'important canton tabacole de La Bassée, M. Alex Crepel, pour essayer de donner fin à une situation préjudiciable aux planteurs de tabac a déposé les deux vœux suivants :

« Considérant que depuis plusieurs années, la culture du tabac a été soumise à un contingentement ; que la question se pose chaque année : 1. Pour chaque ancien planteur de savoir s'il sera autorisé à cultiver la même surface que l'année précédente ; 2. Pour les planteurs ayant débuté l'année précédente de savoir également quelle superficie leur sera accordée pour l'année nouvelle ; 3. Pour les nouveaux déclarants enfin de connaître s'ils seront admis à planter et dans quelle mesure.

Demande que l'Administration fasse connaître avant les déclarations la surface autorisée par le département »

« Considérant qu'il est indispensable pour tous les planteurs de tabac de savoir le plus tôt possible la superficie qu'ils sont autorisés à cultiver de façon à leur permettre d'acheter en connaissance de cause les quantités d'engrais qui leur sont nécessaires et en général de prendre toutes dispositions utiles, notamment pour les nouveaux planteurs de se fournir du matériel de culture dont ils ont besoin.

Demande à l'Administration de réunir dans le plus bref délai, après le dépôt des déclarations, la Commission de délivrance des permis de culture et de porter aussitôt à la connaissance des déclarants les décisions prises à leur sujet ».

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 31. — Viandes : Bœufs : Quartier derrière, 5.75 ; devant, 4 ; Aloyau, 8 ; Cuisses, 5.50; Train entier, 5.75. — Veaux : 1re qualité, 8.65 ; 2e, 6.45 ; 3e, 4.95 ; Pan Cuisseau, 6.65. — Moutons : 1re qualité, 13.50 ; 2e, 12 ; 3e, 9 ; Gigots, 14.50 ; Carrés Parés, 20 ; Epaule, 8. — Porcs : 1re, 6.75 ; 2e, 6 ; Filets, 8 ; Jambone, 7.50 ; Lard, 4.50. — Beurree : Laiteries Normandie, 12.65 ; Charente Poitou Touraine, 14.40 ; Malaxés Normandie, 11.50 ; Malaxés Bretagne 9.75. — Œufs : Picardie et Normandie, 650 ; Bretagne, 530 ; Poitou Touraine Centre, 660 ; Conserves, 475 ; Outre-Mer, 450 — Fromages : Brie moyen, 135 ; Camembert Normandie, 210 ; Divers, 125 ; Lisieux, 800 ; Vrac, 250 ; Pont-L'Evêque, 220 ; Port Salut, 750 ; Gruyère et Comte, 800. — Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 13 ; Fermes, 9.50 ; Lapins morts, 9.40 ; Oies, 6.85 ; Poulets Nantais, 11.50 ; de Bresse, 14.60 ; Poules de Bretagne, 10.50. — Poissons : Barbues, 7.50 ; Bars, 22.50 ; Harengs français pleins, 1.25 ; Homards vivants, 14 ; Langoustes vivantes, 16 ; Maquereaux français gros, 0.80 ; petits, 4 ; Merlans brillants, 5 ; ordinaires, 3 ; Morues salées, 12 ; Fraîches, 22.50; Soles, 17 ; Marenne, 95 ; Portugaises, 24.50 ; Moules Isigny, 60.

A PARIS, 31. — **Pommes de terre.** — **Marché des Innocents.** — Les arrivages sont assez importants et la demande étant très calme c'est encore de la lourdeur qu'il faut enregistrer sur le marché. En commerce, on cote aux 100 kilos, marchandise en vrac sur wagon gares départ grandes réseaux : Royale d'Orléans, 64-65 fr. ; Parisienne du Loiret, 55 ; Hénaut Loiret, 90 ;JulieB retagne, 60 ; Saucisses Rouges Bretagne grosse triée, 45 ; Toute venante, 37-38 ; Saucisse du Loiret, 48 ; Esterling du Nord, 49 ; Loiret, 46 ; Etoile du Nord Loiret, 43 ; Ronde Jaune Bretagne, 37 ; Sarthe, 30 ; Mayenne, 30 ; Loiret, 30 ; Rose Marne., 56 ; Ardennes ou Meuse, 54 ; Loiret, 46-48 ; Côtes-du-Nord, 58 ; Morbihan, 55.

A PARIS, 31. — **Clôture.** — Blés : Tendance sans affaires dirp, cote officielle, 110 ; cote officielle, 111 ; courant, 111 ; proch., 112 ; déc., 113 ; janv., 114 ; fév., 115 ; mars, 116, tous vendeurs. — Farines : Cote officielle, incoté, tous incotés. — Mais : Cote officielle, incotée ; tous incotés. — Avoines : Tendance soutenue, cote officielle, 52 disp., 52 ; courant, 52.25-53 payés ; proch., 53-53.25-53.50 payés ; déc., 53.50-53.25 payés ; 3 de nov., 53.25 payé ; 3 de déc., 53.25-53.75 ; 3 de janv., 54.50-54.75-54.50 payés ; 3 de fév., 55.25 payée ; 3 de mars, 55.50-55.25-55.50 payés. — Seigles : Cote officielle, 52, tous incotés. — Orges : Tendance sans affaires, cote officielle, 70 ; courant, 75 vend. ; proch., incoté ; déc., incoté ; 3 de nov., incoté ; 3 de déc., 3 de janv., 3 de fév., 3 de mars incotés.

Sucres. — Tendance soutenue, courant, 184.50-185-185.50-186 ; proch., 186-186.50 ; déc., 187.50-188 ; 3 de nov., 187.50-188 ; 3 de janv., 189.50-190, tous payés. Cote officielle, 184.50.

Alcools libres. — Tendance calme, courant, 285 payé ; 3 de fév., 312.50 payé. Le reste, incoté.

LE CANAL DU NORD

M. Flandin visitera les travaux dans le courant de novembre

M. Flandin, ministre des Travaux Publics, vient d'adresser à M. HAYEZ, sénateur du Nord, la lettre que voici :

« Mon Cher Sénateur,

» Comme je vous l'avais écrit, je comptais visiter les travaux du Canal du Nord dans la seconde quinzaine du mois d'octobre. Mais en raison des événements si graves et si tragiques qui viennent de se dérouler, j'ai dû ajourner mon projet.

» Toutefois, j'espère bien pouvoir le mettre en application dès que les travaux des Chambres me laisseront quelque liberté, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de novembre.

» Agréez, mon cher Sénateur, etc... ».

AU CERCLE AGRICOLE DU PAS-DE-CALAIS

Le Cercle Agricole du Pas-de-Calais a tenu sa réunion mensuelle à Arras, à l'Hôtel de l'Univers, sous la présidence de M. Schmidt, président.

MM. le sénateur Salmon ; Aimé Goubet, Georges Boisleux, Harduin, Monpetit, conseillers généraux ; Le Gentil, président de la Chambre d'Agriculture ; Du Frétay, délégué général de la Confédération Nationale des producteurs de hommes de terre ; Wasselin, délégué de l'Amidonnerie française ; Roquette, industriel ; Georges Lefort, directeur des Services agricoles ; Malpeaux et Bernard, directeur honoraire et directeur de l'Ecole régionale d'Agriculture du Pas-de-Calais ; Bonnal, adjoint à la Direction des Services agricoles ; Walbaum, ingénieur du Syndicat professionnel de l'Industrie des engrais azotés ; Camille Lefort, directeur de la Station Agronomique, secrétaire du Cercle ; Paul Bachelet, Hubert Deleau, Hanicotte, Courmont, Bonnétat, Lemelle, Leprince, Moncomble, G. Bachelet, Godefroy, l'orgeois, Jacques Bachelet, Demonchaux, Scailleretz, Ringo, Romon, Poissonnier, Petit-Barbier, Ragon, Tripet, Fournier, Delion, Lequette, Defontaine, Lefebvre Vasse, Van Wynendaèle, et de nombreux agriculteurs assistaient à la réunion.

LA DÉFENSE DE LA PRODUCTION FÉCULIERE EN FRANCE

M. le Président rappela qu'après avoir entendu l'exposé de M. Roquette sur l'admission temporaire des maïs, le Cercle avait décidé de connaître le point de vue de la Confédération Nationale des producteurs de pommes de terre et passa la parole à M. Du Frétay, délégué général de cette Fédération.

M. Du Frétay examina successivement les trois points d'un accord qui fut sujet à critique. D'après lui, la situation n'a pas été connue et a été très mal appréciée de ceux qui ont incriminé l'accord (entrée en France de 1 million 300.000 quintaux de maïs étranger) ; et, en conclusion, il a déclaré qu'aussi bien sur la concurrence réelle que sur la concurrence possible, les affirmations qui ont été fournies sont tout à fait inexactes sans aucun rapport avec la vérité.

M. Du Frétay déclare enfin que l'action à mener comporte à obtenir des droits et des réductions du contingent sur les drèches, à déterminer exactement le rendement de l'amidonnerie Ensuite seulement, la réforme de l'admission temporaire sera possible.

M. Roquette indiqua, en faisant le parallèle entre l'admission temporaire pour le blé et l'admission temporaire pour le maïs en amidonnerie, que l'on ne peut nier que l'amidonnerie de maïs travaille dans des conditions privilégiées. Il estima que le rendement de 47 % d'amidon admis en 1891 par le décret qui réglemente l'admission temporaire des maïs n'est plus exact et que l'on peut extraire aujourd'hui presque la totalité de l'amidon contenu dans le maïs.

MM. Wasselin et Du Frétay intervinrent, puis M. le Président remercia M. Du Frétay de sa communication très documentée qui prouve que les intérêts des producteurs de pommes de terre sont en bonnes mains et que les agriculteurs peuvent lui faire confiance.

COORDINATION DES TRANSPORTS PAR FER ET PAR EAU

De l'Officiel :

Art. 1er. — Est fixé comme suit le nombre des représentants à désigner par les transporteurs par eau dans chacune des commissions régionales instituées par le décret susvisé du 28 Octobre 1934, en application de l'article 3 du règlement d'administration publique du 21 Septembre 1934 :

1re commission (région du Nord). — Trois représentants.

2e commission (région du Nord-Est). — Trois représentants.

3e commission (région du Centre). — Trois représentants.

4e commission (région du Nord-Ouest) — Deux représentants.

5e commission (région de l'Ouest). — Deux représentants.

6e commission (région du Sud-Est). — Deux représentants.

7e commission (région du Sud-Ouest) — Deux représentants.

Art. 2. — Est fixée comme suit la liste des organisation professionnelles appelées à prendre part, dans chaque région, à la désignation des représentants des transporteurs par eau dans la commission correspondante :

1re commission (région du Nord)

Conférence des syndicats de navigation intérieure, 54, avenue Marceau, à Paris (8e).

Groupement de la navigation rapide, 190, boulevard Haussmann, à Paris (8e)

Union des usagers des voies navigables, 53, quai des Grands-Augustins, à Paris (6e).

Comité de défense des intérêts de la petite batellerie, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise).

Syndicat général de la batellerie, hôtel de ville, à Hasnon (Nord).

Groupement général des usagers de la batellerie, 20, rue du Gouvernement, à Douai (Nord).

Comité de défense des transports par eau, 20, rue du Gouvernement, à Douai (Nord).

Syndicat unique de la batellerie, 29, quai de Mardyck, à Dunkerque (Nord).

Ligue des bateliers d'automoteurs, 65, rue de Miromesnil, à Paris (8e).

Syndicat de la petite batellerie française motorisée, 1, boulevard Morland, à Paris (4e).

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 31. — **Clôture.** — Tendance à peine soutenue. Ventes : 1.250 ; Octobre, 153 ; novembre, 153 ; décembre, 152 ; janvier, 153 ; février, 153 ; mars, 152 ; avril, 152 ; avril, 151.75 ; mai, 151.75 ; juin, 151.75 ; juillet, 151.75 ; août, 151.75; septembre, 152.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Le Cateau, 30. — Beurre, 6 fr. la livre; œufs, 0.75 p. ; fromage blanc frais du pays, 1.50 le k. ; pommes de terre, 0.70 à 0.80 le k. ; chrysanthèmes en pots, 10 à 15 fr. la potée.

A Aire-sur-la-Lys, 31. — 60 petits veaux, 25 à 80 fr. ; 190 veaux gras, 3.50, 5.50, 6.75, exceptionnelle, 8.75 ; 288 porcs gras, 3.75 à 4.40 ; 24 coches, 2.25 à 3 fr. ; 40 moutons, 5 à 6.50 le k. ; 30 vaches, 2 à 3 fr. le k. ; génisses, 3 à 3.75 la k.

A Valenciennes, 31. — Beurre, 16 à 17 fr. le k. ; œufs, 0.75 à 0.80 p. ; fromage blanc, 2 à 2.50 le k. ; hollande, 8 à 12 fr. le k. ; maroilles, 6 à 6 fr. p. ; camemberts, 2 à 8 fr. p. ; pommes de terre, 0.55 à 0.75 le k. ; oignons, 1.25 à 2 fr le k. ; ails, 6 à 7 fr. le k. ; carottes, 0.75 à 1 fr. le k. ; poireaux, 1.50 à 2.50 la b. de 12 ; céleri, 1.25 à 1.50 le gros pied ; choux-fleurs, 1.25 à 2.50 p. ; laitues, 0.50 à 1 fr. p. ; épinards, 0.75 à 1 fr. le k. ; chicorée de Bruxelles, 1.75 à 2.25 le k. ; pigeons, 10 à 11 fr. la c. ; jambons, 32 fr. le k. ; lard, 11 à 16 fr. le k. ; tripes, 5 à 5.50 fr. la k. ; poulets vivants, 15 à 25 fr. p. ; morts, 15 à 16 fr. le k. ; poules vivantes, 15 à 26 fr. le p. ; mortes, 11 à 12 fr. le k. ; canards vivants, 14 à 18 fr. p. ; morts, 11 à 12 fr. le k. ; lapins vivants, 16 à 26 fr. p. ; morts, 11 à 12 fr. le k. ; viande chevaline : contre-filet, 16 à 18 fr. le k. ; bifteack, 14 à 16 fr. le k. ; côte, pot-au-feu et jarret, 4 à 5 fr. le kilo.

A Courtrai, 31. — Blé dito blanc, 62 à 66 fr. les 100 kilos ; seigle, 65 à 70 fr. ; avoine, 62 à 65 fr. ; féveroles, 70 à 75 fr. ; orge, 70 à 78 fr. ; farine de froment, 108 fr. ; son indigène, 66 fr. ; rebulets, 66 fr.; foin, 40 à 45 fr. ; paille, 12 à 14 fr. ; pommes de terre jaunes, 33 à 35 fr. ; beurre, 20 à 21 fr. le k. ; œufs, 0.70 à 0.75 p. ; betteraves fourragères, 5 à 6 fr. les 100 k.; maïs plata, 54 fr. ; graine de lin exotique, 93 fr. ; graine de lin indigène, 90 fr. ; tourteaux de lin indigène, 93 fr. ; américique, 91 fr. ; coco, 95 fr. ; arachide, 88 fr.

Légumes et Fruits. — Carottes, 0.50 le k. ; haricots, 2.50 le k. ; chicorée de Bruxelles, 2 fr. ; choux, 0.75 p. ; navets, 0.50 le k. ; tomates, 2 fr. le k. ; choux-fleurs, 1.50 ; céleris, 2 fr. la b. ; poireaux, 1.50 ; pommes, 1.50 le k. ; poires, 2.50 ; noix, 5 fr. le k.

Bestiaux. — 147 vaches, 3 fr. le k. ; 136 génisses, 4.75 ; 19 taureaux, 4.50 ; 40 bœufs, 4.60 le kilo.

Volailles, Gibier, etc. — Lapins, 7 fr. le k. ; poulets, 8 fr. p. ; poules, 9 fr. p. ; pigeons, 2 fr. ; canards, 15 fr. ; oies, 28 fr.; lièvres, 25 à 30 fr. ; perdreaux, 8 fr. ; perdrix, 14 fr.

Divers. — Nitrate du Chili, 95 fr. ; Sulfate d'ammoniaque, 143.75 ; Lin de la Lys, 0.40 à 1.25 ; Lin blanc, 5.50 à 18 fr. ; Lin roui à terre, 5.25 à 7 fr. ; Etoupes brutes, 1.50, 2.50 ; Etoupes fines, 2.30 à 4 fr.; Cossettes vieilles, 67 fr. ; nouvelle récolte, 64 fr.

Peaux vertes. — Peaux de lapins, 5.10 le k. ; chèvres, 8 fr. ; moutons, 5.10 ; vaches, 3.50 ; génisses, 3.50 ; taureaux, 2.60; bœufs, 3.60 ; veaux, 5 à 15 fr. le kilo.

A Frévent, 30. — Beurre, 6 à 7 fr. la livre ; œufs, 18 à 20 fr. le quarteron ; poulets vivants, 22 à 36 fr. la c. ; poules, 24 à 32 fr. la c. ; canards, 14 à 19 fr. p. ; canetons, 13 à 22 fr. la c. ; oies, 28 à 35 fr. p. ; dindons, 35 à 45 fr. p. ; pigeons, 7.50 la c. ; lapins, 7 à 20 fr. p. ; lapins de garenne, 9 à 11 fr. p. ; lièvres, 25 à 30 fr. ; perdreaux, 14 à 16 fr. la c. ; pommes de terre, 30 à 45 fr. les 100 kilos ; carottes, 1 fr. la b. ; salades, 0.50 la p. ; choux, 1 fr. p. ; artichauts, 1.25 p. ; raisins, 1.50 la livre ; blé, 108 fr. les 100 kilos ; avoine, 46 à 48 fr. ; seigle, 60 fr. ; escourgeon, 50 à 55 fr. ; maïs, 80 fr. les 100 kilos.

A Lumbres, 31. — Porcs amenés 105, tous vendus de 3 fr. 75 à 4 fr. 25 le kilo ; truies, amenées 5, toutes vendues de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le kilo ; veaux amenés 40, vendus de 3 fr. 50 à 5 fr. 50 le kilo.

A Calais, 31. — Beurre, 10 fr. la livre ; œufs de poule, 23 fr. les 26 ; œufs de cane 26 fr. les 26 ; poulettes, 30 fr. la couple ; poulets, 35 à 40 fr. la couple ; pigeons, 8 à 12 fr. la couple ; lapins 6 à 25 fr. pièce. Pommes de terre 0.65 le kilo ; carottes 0.35 la botte ; choux-fleurs, 2 fr. pièce.

A Arras 31. — Marché aux veaux : On avait amené 43 veaux, vendus de 2.50 à 5 fr. Vente calme.

A Dunkerque, 31. — Beurre de 9.50 à 10 fr. ; œufs, 11.50 les 13 ; poules de 5.50 à 6 fr. ; poulets, de 7 à 8 fr. la livre ; lièvres, de 20 à 30 fr. ; lapins de garenne 10 fr. la pièce ; pommes de terre 0.65 le kilo ; haricots 2 fr. la livre ; poireaux 1 fr. la botte.

A St-Quentin 27. — Blé (76 kilos), 108 ; avoine, 44 ; seigle, 60 ; orge de brasserie 63 ; escourgeon malterie, 57 ; farine, 182.50.

A Hesdin, 31. — Beurre la livre 6.75 à 7.50 ; œufs, 18 à 19 fr. le quarteron ; pommes de terre, 40 à 45 fr. les 100 kilos ; poules vivantes, 20 à 26 fr. la couple ; poulets vivants, 20 à 32 fr. la couple ; pigeons vivants, 6 à 7 fr. la couple ; lapins vivants à élever 3 à 5 fr. pièce, gros à tuer, 12 à 20 fr. pièce ; canards vivants, 10 à 12 fr. pièce ; oies vivantes, 18 à 22 fr. pièce ; blé 109 fr. les 100 kilos suivant poids spécifique 74 kilos ; avoine, 44 à 46 fr. les 100 kilos ; maïs, 82 à 92 fr. les 100 kilos selon brossage et ventilage.

A BOURBOURG, 30. — Cossettes de chicorée. — Marché plus calme et en baisse, cossettes de récolte 1933 à 65 fr. ; récolte actuelle, de 67 à 69 fr. départ région. Tendance calme.

Bourbourg, 30. — Marché stationnaire, le disponible à 68 et 69 fr. départ région. 70 fr. sur plusieurs mois, affaires assez actives.

On cote 72 fr. au-delà de février 1935. Sur la campagne 1935, marché calme, 68 fr. départ.

Denrées. — Le beurre, de 6.50 à 9.25 la livre ; les œufs, de 18 à 22 fr. le quarteron.

Volailles : Poules, de 22 à 28 fr. la couple ; poulets, de 33 à 38 fr. les deux ; pigeons, 10 fr. la couple : oies, 50 et 55 fr. les deux ; canards, 18 à 24 fr. les deux ; lapins petits pour élevage, 5 et 6 fr. ; moyens et gros, de 10 à 17 fr. pièce.

Asthmatiques, Bronchiteux

« Le Sirop Akker m'a donné, chez les malades atteints de bronchite, des résultats qui ne se sont jamais démentis. » écrit le docteur C., ex-interne de l'hôpital de la Pitié à Paris.

Le Sirop Akker est considéré par les médecins comme le remède sédatif le plus efficace. Dès les premières cuillerées la fièvre tombe, l'oppression diminue, il fait cesser les étouffements de l'asthme et dégage largement les bronches des mucosités qui les oppressent. Toux, bronchite, suffocations dues au froid, au brouillard, ne résistent pas à quelques cuillerées de Sirop Akker dont l'efficacité tient parfois du miracle. Ses principes actifs sont 14 fois plus énergiques que le tolu ou l'aconit, font « mûrir » le rhume et le jugulent en 48 heures. Ce soir vous passerez déjà une nuit tranquille et calme et demain vous vous sentirez une autre personne. Tes Pharmacies, le flacon 11 fr. 20. 9326

MARCHÉ DES GRAINS

DE LILLE, DU 31 OCTOBRE 1934

Température. — Toujours très douce pour la saison avec pluies copieuses qui favorisent la levée des blés semés jusqu'à présent, levée qui donne toute satisfaction.

Blés. — Aucun changement à signaler dans la situation de cet article qui se vend toujours aussi lentement si ce n'est qu'à partir du 1er novembre, le prix minimum augmenté d'un franc est fixé à 109 fr. en blés de qualité propres à la meunerie de 75 kilos, alors que suivant décret du 18 courant, tous les blés impropres à la meunerie pour pouvoir circuler et être vendus, doivent obligatoirement être dénaturés aux frais et par les détenteurs sans aucune formalité administrative. Les Blés ainsi dénaturés de qualité loyale et marchanda valent de 75 à 80 fr. départ.

Farines. — Marché toujours calme. On cote 172 fr.

Sons. — Très fermes, offres très rares. En disponibla on cote 43 fr. en fabrication courante et 45 fr. en gros sons, livraison 6 d'octobre, 46 fr. et 4 de janvier, 49 fr., le tout en bonne fabrication.

Remoulages. — Stationnaires. On cote les remoulages blancs dénaturés, 57 fr. ; demi-blancs, 55 à 57 fr. et les bis, 53 fr.

Recoupettes. — Meilleure demande. On cote 46 à 49 fr. suivant fabrication en disponible, le tout les 100 kilos départ Nord, Pas-de-Calais.

Orges et Escourgeons. — Malgré le peu de demandes dont ils sont l'objet, les grains da brasserie restent très fermes, les offres étant extrêmement parcimonieuses. La culture actuellement occupée à d'autres travaux, ne bat pas. Par contre, le négoce ayant toujours d'importants besoins pour l'exécution de ses contrats 4 derniers. C'est ainsi que le marché très étroit, reste en dépit de l'abstention de la malterie, bien tenu. En Afrique et plus particulièrement au Maroc, la baisse a encore continué mais avec beaucoup moins d'importance les prix du moment étant extrêmement bon marché. On cote : Orges de Beauce, 65-66 fr. départ ; Orges de Champagne, 65 fr. départ ; Orges du Berry, 62 fr. départ ; Escourgeons Aisne-Champagne, 58.50 départ ; Orges Maroc, 46.50 wagon Dunkerque, le tout en disponible.

Maïs. — Toujours calme. Demande peu active avec prix inchangés. On cote : Indo-Chine disponible, 55 fr. ; novembre, 54.50; 4 premiers, 57 fr. ; Annam disponible, 69 fr. ; novembre, 67 fr. ; Maroc disponible, 60 fr. ; Cinquantini début novembre, 95 fr.

Riz. — Marché un peu plus calme, prix en légère baisse. On cote Riz Saïgon n° 1 disponible, 51.50 ; 4 novembre, 52 ; Brisures 1 et 2 disponible, 44.50 ; novembre, 44 fr. ; 4 de novembre, 43.50, le tout les 100 kilos bruts logée départ Dunkerque.

Seigles. — Inchangés. Transactions assez laborieuses. On demande Seigles de Champagne, 58.50 départ Marne et 59-59.50 départ Aisne.

Sarrazine. — Soutenus mais peu d'affaires. On tient les Sarrazins de Bretagne disponibles, 63.50 ; novembre, 64 fr. ; 4 de novembre, 67.50 départ Bretagne.

Avoines. — Marché toujours ferme avec offres rares, les quelques lots offerts sont facilement absorbés par la demande. On cote jaunes-blanches, 49 fr. départ Somme et blanches, 50 fr. départ Somme.

Pailles et Fourrages. — Fermes. Pailles de blés en balles pressées, 110 fr. départ Nord, Pas-de-Calais. Pailles d'avoines ou d'orges, 100 fr. départ Nord, Pas-de-Calais. Trèfle 2e coupe en bottes, 45 fr. rendu. Luzerne, 2e coupe en bottes, 52 fr. rendu.

Houblons. — Cours de vente en brasserie : Alsace, marché très ferme, 725-850 ; Houblons du Nord, 375-425 ; Saaz, 1.575-1.700, très ferme.

Cossettes de Chicorée. — Dans l'ensemble, la cossette se traite sur la base de 63 francs départ Bourbourg pour la récolte 1934. On traite également pour de petites quantités dans les mêmes prix pour la récolte prochaine. En Belgique, marché plus calme. Le disponible de la récolte 34 se traite à 68-69.

ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES

Superphosphate Minéral de chaux Kuhlmann, base 14% d'Acide Phosphorique soluble eau et citrate d'ammoniaque.

NORD. — Arrondissements Dunkerque, 24.75 les 100 kilos ; Hazebrouck, 24.75 ; Lille, 25 fr. ; Valenciennes, 25 ; Douai, 25.25 ; Avesnes, 25.25 ; Cambrai, 25.75, avec application sur ces prix d'une baisse de 1.20 les 100 kilos, consécutive au décret du 28 Avril 1934.

PAS-DE-CALAIS. — St-Omer, 25.75 les 100 kilos ; St-Pol, 25.75 ; Béthune, 25.25 ; Boulogne, 26.25 ; Montreuil, 26.75 ; Arras, 26 fr., avec application sur ces prix d'une baisse de 1.20 les 100 kilos, consécutive au décret du 28 Avril 1934.

Ces prix s'entendent franco toutes gares grands réseaux de ces arrondissements, par 10 tonnes minimum, logés en sacs de 100 kilos brut pour net perdus.

Nitrate de chaux ammoniacal « Kuhlmann », 15.5 % d'Azote, dont 14.75% Nitrique ; 0.75 Ammoniacal.

Novembre, 80.50 les 100